

Département

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GALLY MAULDRE**

ARRETE N°12/2026

Portant délégations au 7ème Vice-président

Le Président de la Communauté de Communes,

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2026-04-22 en date du 8 avril 2026 élisant le Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre,

VU la délibération n°2026-04-23 en date du 8 avril 2026 fixant le nombre de vice-présidents,

VU la délibération n°2026-04-24 en date du 8 avril 2026 fixant la composition du Bureau et élisant Monsieur Damien GUIBOUT septième Vice-président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer la liste des délégations conférées aux Vice-présidents, sous la surveillance et la responsabilité du Président,

ARRETE :

Article 1 :

Monsieur Damien GUIBOUT, septième Vice-président, reçoit délégation de fonctions pour le Développement économique et soutien aux entreprises.

Est de ce fait habilité à signer tous courriers et dossiers (hors bons de commande et documents comportant un engagement financier) se rapportant au secteur d'activités pour lequel il reçoit délégations.

Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, et après l'en avoir préalablement informé, le septième Vice-président reçoit délégation générale de fonction y compris la signature des bons de commande et engagements financiers.

Article 2 :

La présente délégation est consentie pour la durée du mandat à moins qu'elle ne soit rapportée dans les mêmes formes. Elle entre en vigueur à compter de sa notification à l'intéressé et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Monsieur Damien GUIBOUT reçoit délégation de fonctions pour le secteur indiqué. Il devra rendre compte au Président de l'usage des fonctions déléguées et des signatures s'y rapportant.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Communauté de Communes Gally-Mauldre, publié au Recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes, transmis au Représentant de l'Etat et notifié aux intéressés.

Fait à Feucherolles, le 13 avril 2026

Le Président
Vincent GAY

- Affiché le 07/05/2026
- Document rendu exécutoire le 07/05/2026
Certifié par le Président



Notifié le : 07/05/2026

A Monsieur Damien GUIBOUT

Signature de l'intéressé